

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 19/07/2022 SLO

ID : 037-200043065-20220707-2022_07_10-DE

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 30 juin 2022

Date d'affichage :

Le 30 juin 2022

Nombre de conseillers Communautaires :

En exercice : 33

Présents : 22

Votants : 31

Votes exprimés :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le jeudi sept juillet deux mille vingt-deux à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Thierry PRIEUR, Monsieur Atman BOUCHEKIOUA jusqu'au point VIII, Madame Marie ARNOULT, Madame Françoise THOMERE, Monsieur Bernard PEGEOT, Monsieur Brice RAVIER, Madame Myriam SANTACANA, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Gérard LETOURMY (suppléant de M. Pascal DUPRÉ), Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Madame Sylvie FOURNIAL (suppléante de M. Didier ELWART), Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Michel CASSABÉ (suppléant de Mme Christine FAUQUET) et Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Madame Josette GUERLAIS à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Marc LEONARD à Madame Jacqueline MOUSSET, Madame Marie-France HUREAU à Monsieur Thierry PRIEUR, Monsieur Rémi LEVEAU à Madame Myriam SANTACANA, Monsieur Pascal GASNIER à Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Richard CHATELLIER à Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Lionel LEVHA à Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Gérard LELEU à Monsieur Brice RAVIER et à partir du point IX Monsieur Atman BOUCHEKIOUA à Madame Marie ARNOULT.

Excusé(s) : Madame Josette GUERLAIS, Monsieur Marc LEONARD, Madame Marie-France HUREAU, Monsieur Rémi LEVEAU, Monsieur Pascal GASNIER, Monsieur Richard CHATELLIER, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU et à partir du point IX Monsieur Atman BOUCHEKIOUA.

Absent(s) : Madame Nathalie SUPPLY, Monsieur José BONY

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe DENIAU

Délibération n°2022 – 07 – 10

Ressources humaines - Mise à jour des conventions de mise à disposition individuelles de plein droit ascendantes et descendantes en enfance-jeunesse

Monsieur Thierry PRIEUR, Vice-président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5214-16 ;

Vu la délibération n°2015-12-15 du 15 décembre 2015 relative à la mise en place des conventions de mises à disposition individuelles de plein droit ascendantes et descendantes dans le cadre de la compétence Enfance-jeunesse ;

Vu la délibération n°2018-02-01 du 29 mars 2018 relative à la modification des statuts de la Communauté de communes du Val d'Amboise ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 23 juin ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines en date du 27 juin 2022 ;

Vu l'avis du Comité technique de la Communauté de communes du Val d'Amboise du 28 juin 2022 ;

Considérant le recrutement de trois nouveaux agents, le premier sur le poste de directeur du périscolaire et de l'accueil de loisirs Passepartout à Neuillé-le-Lierre, le deuxième sur le poste de directeur adjoint du périscolaire et de l'accueil de loisirs et le troisième, sur un poste d'animateur, il est proposé de mettre en place une convention de mise à disposition individuelle de plein droit ascendante pour ces trois agents, respectivement à raison de 70 % d'un temps complet, à 59% d'un temps complet, à 62% d'un temps complet, au profit de la Communauté de communes du Val d'Amboise.

Considérant qu'il convient de mettre fin à la convention de mise à disposition individuelle de deux agents, respectivement suite à une inaptitude et suite à une démission et de mettre en place une convention de mise à disposition individuelle de plein droit pour leur remplaçante à raison de 25% d'un temps complet au profit de la Communauté de communes du Val d'Amboise.

Considérant les modifications d'organisation du service périscolaire de la Ville d'Amboise, il convient de mettre fin à trois conventions de mise à disposition individuelles ascendantes et de mettre à jour certaines conventions existantes à travers les avenants figurant en annexe de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver les demandes suivantes :

- **D'approuver** les projets de convention et d'avenants figurant en pièce annexe de la présente délibération
- **D'autoriser** le Président ou son représentant, à mettre au point et signer lesdites conventions et lesdites avenants

Le Président,

Thierry BOUTARD

